

Code de conduite école

Année scolaire 2023-2024



« J'ai des droits et des responsabilités »

Le désir de vivre en harmonie dans notre milieu scolaire nous a menés à élaborer ce code de conduite. Nous souhaitons qu'il soit pour toi un guide précieux dans ton cheminement. Il t'aidera à choisir des comportements responsables et respectueux envers toi-même, les autres et l'environnement.

L'estime de soi et la responsabilisation sont à la base de notre système d'encadrement. Par nos interventions, nous voulons que tu te sentes respecté et accepté. Nous désirons te guider dans les choix que tu feras. Tu sais que tu as droit à l'erreur et que nous pouvons te supporter à réparer les torts causés.

Nous souhaitons que le code de conduite te guide dans tes actions et qu'il te permette de vivre en harmonie et en sécurité dans ton école.

Nos valeurs

- ❖ Respect
- ❖ Collaboration
- ❖ Engagement
- ❖ Altruisme

Nos règles de conduite

- ☞ Je respecte l'horaire de l'école.
- ☞ J'adopte une attitude respectueuse envers toutes les personnes de l'école en geste et en parole.
- ☞ La sécurité est IMPORTANTE. J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres dans mes déplacements et dans mes activités.
- ☞ Je prends soin du matériel mis à ma disposition.
- ☞ Je porte une tenue convenable pour le milieu de l'éducation.

Un droit

C'est une obligation que les autres ont envers moi pour que je m'épanouisse.

Une responsabilité

C'est une obligation que j'ai envers moi-même, les autres et l'environnement.

Les règles de conduites de mon école

Elles m'apprennent quels sont mes droits et quelles sont mes responsabilités.

L'acte non responsable

C'est l'action de manquer à une responsabilité.

La réparation

C'est un geste positif qui répare les torts causés.

La violence (Loi 56)

Toute manifestation de force exercée intentionnellement contre une personne. Elle peut être de forme physique (ex. : coups, bousculades), verbale (ex. : insultes, moquerie), sociale (ex. : répandre des rumeurs, exclusion du groupe, regarder avec mépris), électronique (ex. : courriels, messages texte, Facebook), sexuelle (ex. : gestes et/ou commentaires de nature sexuelle).

L'intimidation (Loi 56)

C'est tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Cyberintimidation (Loi 56)

C'est d'envoyer des courriels, des messages texte ou des photos dans le but de menacer, blesser, gêner, ridiculiser, révéler des secrets, exclusion du groupe, briser une réputation.

Actes mineurs

Attitude, gestes ou paroles non respectueux à l'égard de soi, des autres ou de l'environnement.

Actes majeurs

Faire de l'intimidation (*loi 56, annexe du plan 3 de lutte), avoir des comportements racistes, homophobes ou sexistes, être impliqué dans une bataille ou poser des gestes violents, faire du vol ou du vandalisme, posséder ou utiliser des objets qui menacent la sécurité (couteau, tabac, arme, alcool, etc.)

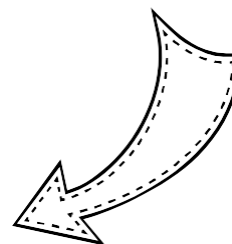
Le processus d'encadrement auprès des élèves

A. Mesures disciplinaires

Rôles de l'adulte	Rôles de l'élève
Mettre fin à la situation.	Je m'arrête.
Désigner un lieu pour que l'élève se calme.	Je me calme.
Cueillir l'information.	J'explique la situation.
Placer l'élève en mode « réflexion » verbale ou écrite.	Je réfléchis et je reconnais ma part de responsabilité. Je cherche des solutions (des comportements de remplacement).
Consigner l'évènement sur le billet de communication.	Je complète ma partie du billet et je fais signer par mes parents. Je le redonne à mon enseignant.
S'assurer que le parent est informé.	Je discute avec mon parent de la situation (ma part de responsabilité, mes comportements de remplacement).

*Selon la fréquence, l'intensité, la constance et la durée du comportement, voici les interventions qui peuvent être mises en place par les intervenants :

- œ Avertissement verbal
- œ Reprise de temps
- œ Retrait d'une activité
- œ Travail ou affiche à produire
- œ Travaux communautaires
- œ Téléphone aux parents
- œ Rencontre avec la direction
- œ Retrait interne
- œ Retrait externe
- œ Retrait de la récréation
- œ Présence requise lors d'une journée pédagogique
- œ Retrait interne et rencontre de parents
- œ Retrait externe et rencontre de parents (à la discrétion de la direction)
- œ Etc.



* Il est à noter que la remise d'un billet de communication est utilisée pour la gestion des comportements à l'extérieur de la classe. À l'intérieur de la classe, c'est la gestion de l'enseignante qui s'applique en respectant le code de conduite de l'école.

B. Mesures de réparation

Rôles de l'adulte	Rôles de l'élève
Soutenir l'élève dans le choix de sa réparation.	Je choisis et je m'engage à faire le geste de réparation.
S'assurer que le geste de réparation est fait.	Je fais le geste de réparation.

Gestes de réparation qui peuvent être demandés à l'élève :

- ☞ J'aide à soigner la personne que j'ai blessée.
- ☞ Je rends service à la personne à qui j'ai fait du tort.
- ☞ Je m'excuse devant le groupe pour les dérangements que j'ai causés.
- ☞ Je vais écouter en silence ce que la personne a vécu et les solutions qu'elle me propose. Je répare ce que j'ai endommagé.
- ☞ Je fais le ménage de la classe.
- ☞ Je trouve 3 à 5 qualités ou paroles gentilles à dire à la personne que j'ai blessée.
- ☞ Etc.

G.

C. Mesures d'aide

Rôles de l'adulte	Rôles de l'élève
Enseigner le comportement attendu (en individuel ou en groupe).	Je participe à l'enseignement et je pratique le bon comportement.
Modifier temporairement le statut de l'élève (ex. être à proximité de l'adulte durant la récréation).	J'assume mon nouveau statut.
Référer l'élève au service de l'éducatrice spécialisée (TES)	Je participe et je collabore
Animer des ateliers ciblés en lien avec le besoin de l'élève.	Je participe et je collabore
Établir un plan d'action	Je participe et je collabore
Élaborer un plan d'intervention	Je participe et je collabore

Autres mesures d'aide :

- ☞ Rencontre de l'équipe multidisciplinaire.
- ☞ Sollicitation des parents dans la recherche de mesures d'aide.
- ☞ Références aux organismes externes (CISSS, CMR, SRSOR, milieu hospitalier, etc.).
- ☞ Etc.